

Superficie de l'OAP : 2,03 ha

Classement du site au plan de zonage : AU

Caractérisation du site

Le site de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « **Groupe Scolaire** » se situe au Nord de la Métropole, sur la commune de Jacou.

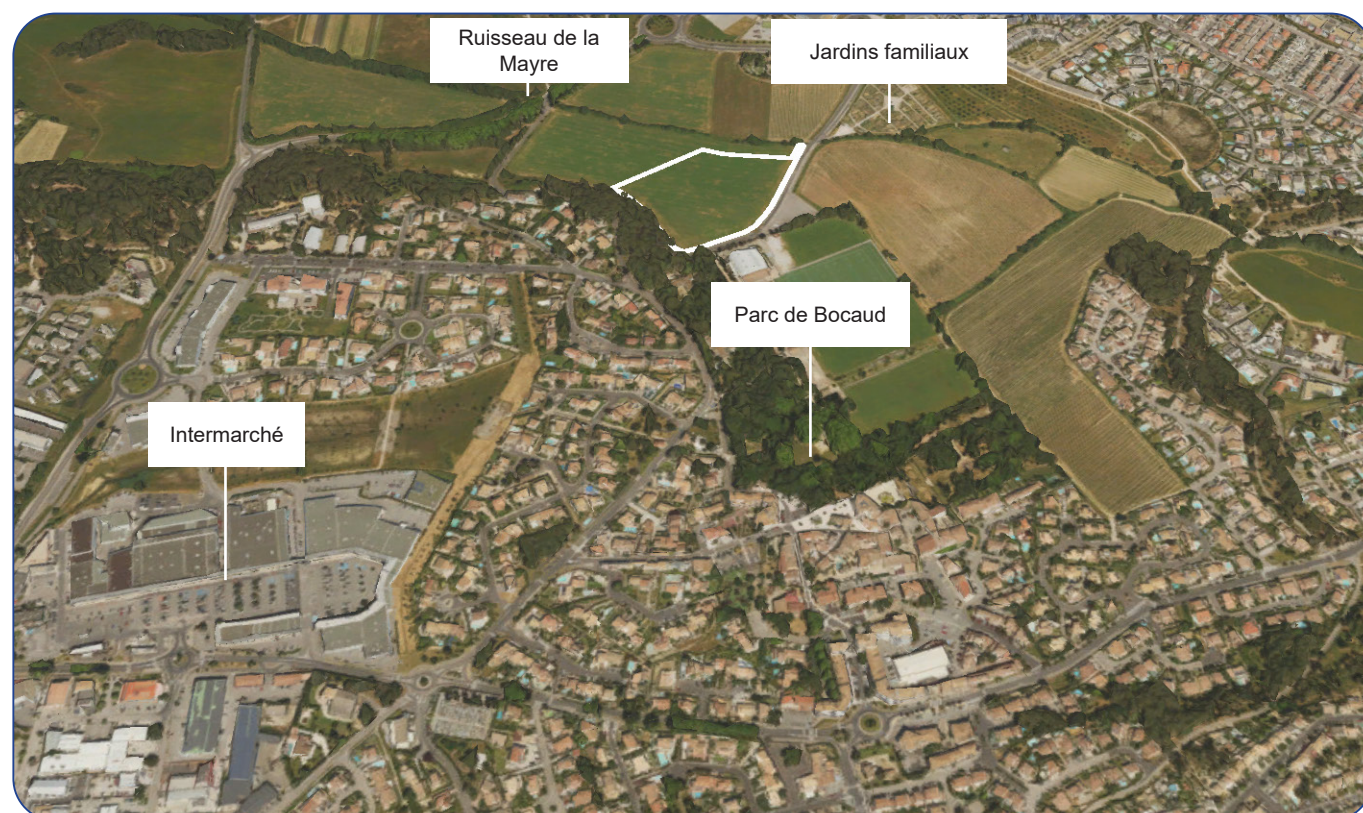
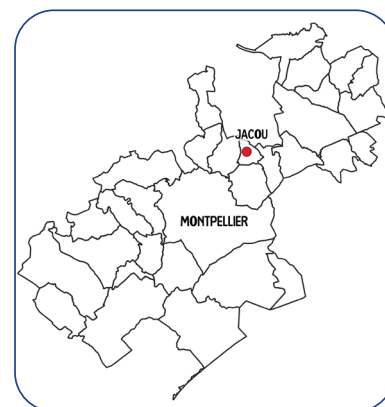
Ce site se localise au nord de la commune de Jacou, entre le cœur de ville et le quartier de la Draye développer au Nord-Est de la commune. Il se positionne à mi-chemin de la polarité d'équipements sportifs et culturels du parc de Bocaud au Sud et du collège Pierre Mendès-France et d'équipements sportifs au Nord.

Il est délimité par :

- le ruisseau de la Mayre au nord ;
- la rue de l'Occitanie à l'Est et au Sud;
- un espace agricole en limite de la RM21 à l'Ouest.

Un talus boisé sépare le site des quartiers pavillonnaires Sud-Ouest.

Il est desservi par une piste cyclable en site propre et est impacté par le passage de la ligne suburbaine n°36.



Objectifs d'aménagement visés

L'aménagement du site « Groupe scolaire » vise à rééquilibrer le fonctionnement scolaire de la commune actuellement concentré vers l'Ouest et le Sud. La construction du groupe scolaire participera aussi à élargir la centralité du cœur de ville existante vers les quartiers nord pour favoriser leur intégration dans le fonctionnement urbain et social de la ville.

L'objectif de ce nouvel équipement sera :

- De rééquilibrer le fonctionnement de la commune actuellement concentré vers l'Ouest et le Sud;
- De composer avec l'environnement agro-naturel et de ne pas aggraver la situation locale et globale vis-à-vis des risques naturels et de la future limite urbaine ;
- De limiter l'usage de la voiture et promouvoir les modes de déplacement actifs par le confortement de la piste cyclable en site propre existante ;
- De préserver la richesse et les fonctionnalités écologiques des lisières du site.

Orientations d'aménagement et de programmation

Principes d'aménagement

Qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

- Une organisation générale du bâti veillant à préserver la qualité urbaine et paysagère du site : Les aménagements bâtis et paysagers seront étudiés pour donner une identité au projet et contribuer à la qualité urbaine et paysagère du site.
- Une conception urbaine veillant à tenir compte des évolutions climatiques : La conception du groupe scolaire privilégiera une approche bioclimatique, composant avec les atouts et contraintes du site (le sens du vent, les besoins en lumière naturelle, l'ensoleillement ...)
- Un traitement qualitatif et paysager des limites du projet pour structurer les franges : Les clôtures seront végétalisées pour permettre des porosités paysagères et des reculs paysagers devront être mis en place pour structurer et limiter des conflits d'usages aux lisières urbaines.

Mixité fonctionnelle et sociale

Les espaces extérieurs devront permettre l'alternance et la cohabitation d'une diversité d'activités s'adaptant aux catégories d'âges (jeux, d'activités physiques, jardins pédagogiques ect.)

Qualité environnementale, prévention des risques et mise en valeur ou restauration des continuités écologiques

Pour prendre en compte les aléas feux de forêts, l'opération doit bénéficier de moyens optimum de défense active et passive et notamment :

- Une bande d'isolement avec l'espace boisé à risque. Cette bande accueillera des aménagements paysagers limités à la strate arbustive et herbacée et mettra en place des espaces végétales peu inflammables.
- Une piste de défense aménagée à l'interface de l'espace boisé et des bâtiments, accessible aux véhicules de lutte contre l'incendie.

Concernant les risques inondation, l'opération mettra en œuvre des mesures de réduction du risque et notamment la prise en compte du risque d'occurrence exceptionnelle :

- Les bâtiments feront l'objet d'une rehausse pluviale
- Les systèmes de collecte des eaux de pluie prendront en considération les pluies en occurrence exceptionnelle.

Les aménagements extérieurs joueront un rôle d'îlots de fraîcheur. En particulier, les cours de récréation seront conçues selon le principe des « cour Oasis » (perméabilité, ombrage, zones de pleine de terre, installation de fontaines et jeux d'eau...). Ainsi, le projet d'aménagement limitera l'imperméabilisation des sols et conservera une large part d'espaces libres végétalisés car au moins 50 % de la superficie du périmètre de l'OAP sera traitée en espaces perméables.

Desserte par les transports en commun et les axes de mobilités douces, stationnement

L'accès au site s'effectue par la rue d'Occitanie. Cette dernière sera doublée d'une piste cyclable pour un accès sécurisé et une liaison depuis les quartiers Nord-Est vers le cœur de ville ainsi que part des espaces modes doux important pour faciliter et sécuriser le déplacement de l'ensemble des usagers.

En ce qui concerne le stationnement des automobiles, il conviendra :

- d'intégrer au maximum le stationnement dans l'enceinte du futur équipement notamment les véhicules de service et de livraison ;
- de rechercher des formes de mutualisation du stationnement, notamment avec le parking existant à proximité du site qui dessert la salle culturelle ;
- de permettre le stationnement de l'ensemble des modes notamment par la création d'un nombre suffisant de stationnement pour les vélos et trottinettes et par la création d'une aire sécurisée de dépose par bus pour faciliter son accessibilité en transports en commun.

Les places de stationnement seront autant que faire se peut, perméables.

Orientations d'aménagement et de programmation

Desserte des terrains par les voies et les réseaux

L'accès au groupe scolaire s'effectuera depuis la rue d'Occitanie qui sera mise à double sens de circulation. A cet effet, la voie sera élargie, un dépôt minute sera aménagé aux abords du groupe scolaire et un point de retournement sera mis en place.

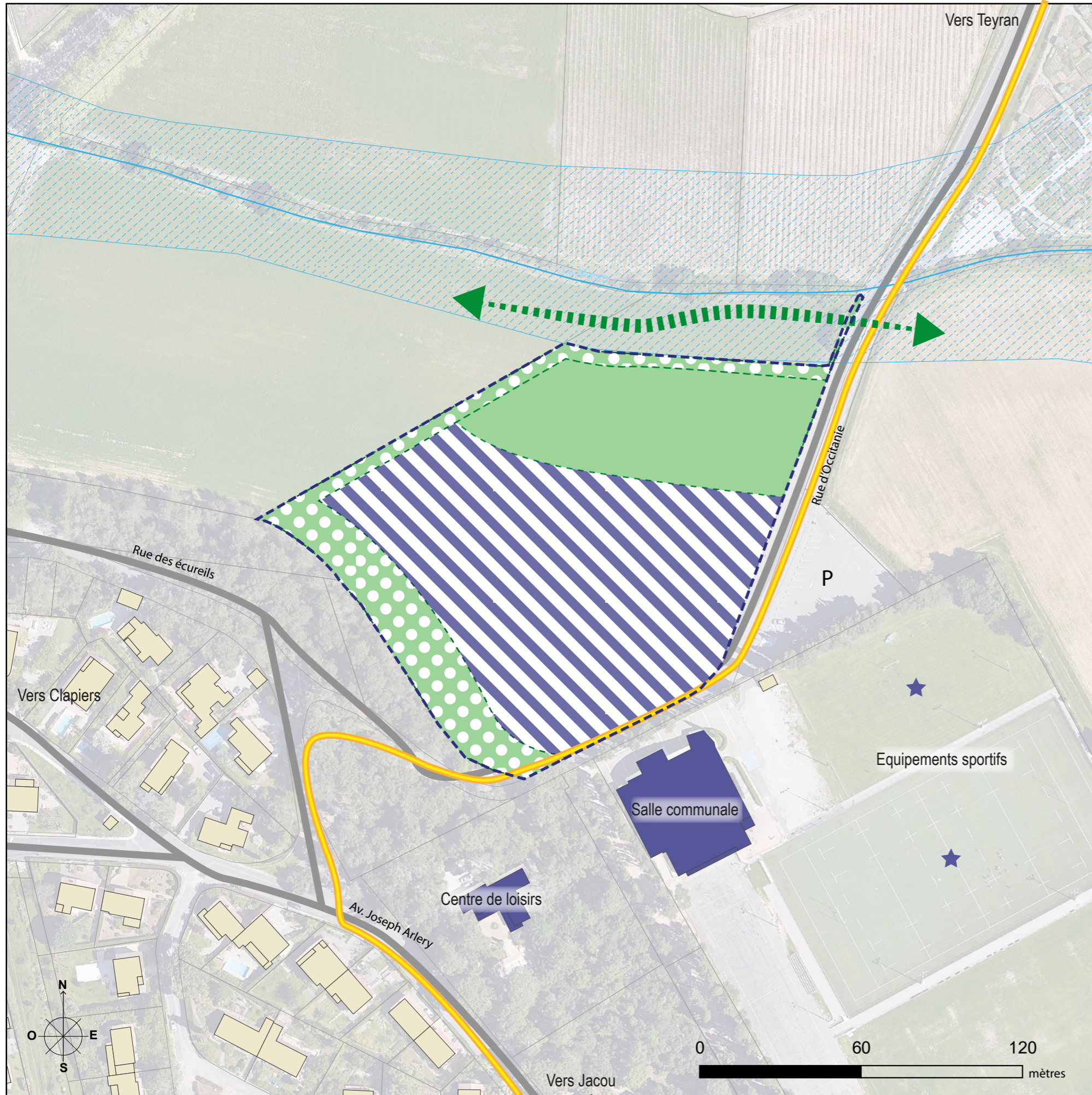
Les constructions du futur quartier seront desservies par l'ensemble des réseaux secs ou humides publics (assainissement des eaux usées et pluviales ; adduction en eau potable, en énergie électrique et de communication) auxquelles elles devront être raccordées.

Programmation et phasage opérationnel

L'opération projetée doit permettre la création d'un groupe scolaire (école maternelle et école élémentaire) comprenant des fonctions communes :

- o Des espaces dédiés aux activités sportives et pédagogiques
- o Des espaces réservés permettant l'adaptation et l'intégration scolaire
- o Le restaurant scolaire
- o Des locaux du personnel « écoles »
- o Les espaces dédiés à la logistique, l'entretien et la maintenance.

L'aménagement du site est prévue pour le second semestre 2025.



Légende (principes d'aménagement)

CONTEXTE ET ÉLÉMENTS DE CADRAGE

- périmètre de l'OAP
- bâti existant
- équipement existant
- réseau hydrographique
- zone de risque d'inondation

QUALITÉ URBAINE ET PAYSAGÈRE PROJÉTÉE

Composition des espaces

- aménagement paysager à dominante végétale : parc, cœur d'îlot végétalisé, jardin, massif boisé, espaces verts, bassin de rétention, parking
- espace de transition végétale à constituer / traiter (urbain vis-à-vis du naturel et/ou agricole, nuisances, etc.)
- continuité paysagère, écologique, fonctionnelle à constituer / conforter

PROGRAMMATION

Vocations à conforter / développer

Vocation principale

- dominante équipement public

ACCESSIBILITÉ / MOBILITÉ

Voirie

- voie structurante
- voie de desserte
- parking aérien

Modes actifs

- itinéraire cycle : réseau de liaison
- itinéraire piéton